




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-844**

**Séance publique du**

**24 novembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1204337-CC-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCORD CADRE DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - PROJET D'AVENANT N°2  
PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2021

**Nomenclature : 1.1**  
Marchés publics

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Louis VINCENT  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Jean-louis VINCENT

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCORD CADRE DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - PROJET D'AVENANT  
N°2 PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2018-210 du 11 juin 2018, vous avez autorisé la signature de l'accord-cadre mono-attributaire n°P.18019 portant sur l'exécution de prestations de gardiennage avec la société BYBLOS HUMAN SECURITY sise à Bonneuil sur Marne (94).

Ce contrat est utilisé par l'ensemble des Directions et services de la Ville dans le cadre des leurs activités respectives pour assurer la sauvegarde des intérêts de la Ville d'Aix-en-Provence tels que par exemple le filtrage des personnes aux différents accès, éviter les dégradations des bâtiments et des installations, signaler les dépôts anormaux d'objets ou matières ainsi que les dysfonctionnements sur les équipements, les colis qui paraissent abandonnés, les situations pouvant entraîner des risques d'incendie ou d'accident.

La durée du contrat a été fixée pour une durée initiale partant du 19 juin 2018 au 31 décembre 2019, reconductible de manière expresse du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, soit un total de 3 ans et 11 jours.

Le présent projet d'avenant a pour objet la prolongation du contrat pour une durée supplémentaire de 6 mois et 11 jours, temps nécessaire à la Ville pour lancer la consultation et attribuer le futur marché de gardiennage, tout en respectant la durée totale maximum d'un accord-cadre, fixée, en dehors de toute circonstance exceptionnelle, à 4 ans (cf article L2125-1 1° du Code de la Commande Publique).

En l'absence de seuil maximum, aucune incidence financière ne peut être définie. Les dépenses annuelles pour l'année 2020 sont chiffrées à 216 666 € HT (260 000€ TTC). Les postes de dépenses les plus importants sont notamment le gardiennage des chalets de Noël.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°2 portant sur une prolongation de la durée du contrat n°P18019 de 6 mois et 11 jours,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le projet d'avenant n°2 au contrat P18019 avec la société titulaire BYBLOS HUMAN SECURITY.

DL.2021-844 - ACCORD CADRE DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - PROJET  
D'AVENANT N°2 PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

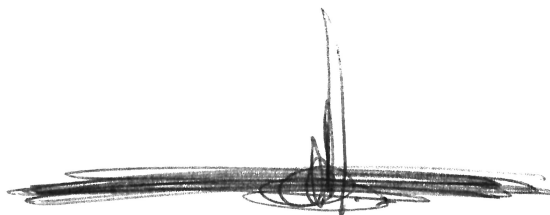
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00